

Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Gestion des équipements – saison 2023 / 2024

Réunion du 2 juin 2024

Procès-verbal n° 4

Président : M. MALBRAND Guy

Présents : MM. Patrice HERAULT, Gilles RAVEAU, Alain LAVERGNE, Patrice BILLY, Philippe TEXIER,

Excusés : Dominique GIRAUD (Démissionnaire)

Assistent : Stéphane BASQ, Président du District et les membres de la CRTIS CENTRE dont Alain DESOEUUVRES, Président des Championnats Nationaux

La CDTIS, pour la saison 2024 /2025, serait composée de Mrs Hérault, Raveau, Lavergne et Malbrand. Des personnes ont été contactée pour étoffer la Commission (Pour rappel, nous sommes à 100% des classements « équipement » - reste surtout les éclairages)

❖ La CDTIS

- Souhaite un prompt rétablissement à Ginette BARAUDON
- Remercie la mairie de La ROCHE POSAY et son maire pour le prêt d'une salle de réunion

L'APPROBATION du PV 3 du 16/04/2024

Les propositions de classement transmises de la CDTIS 86 vers la CRTIS N-A deviennent définitives après l'aval de la CFTIS

RAPPEL IMPORTANT :

- La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)
- **Vérification obligatoire des fixations des filets sur les montants de buts**

En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Le règlement 2021 est entré en application au 01/07/2021

Pour un changement de niveau de classement venant d'un T5 à T7, application du niveau T4 complet (Base : 105 x 68 + 2 x 20 HS + 8 HS + ensemble entièrement clos)

ACCESSIONS EN D1 en attente d'officialisation par la Commission des Championnats

❖ D1 vers R3

BEAUMONT/ST CYR 2 >> T4 - CHASSENEUIL/ST GEORGES >> T4

❖ D2 vers D1

Poule A : BERUGES (stade des Cours) >> T5 – OYRE >> T4

Poule B : FLEURE >> T4 - CHAUVIGNY 3 (stade Vouhé) >> **T6 (Pour la saison 2024 /2025, matchs à Gilbert Arnault)**

INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL ou SYNTHETIQUE

DEMANDE DE CLASSEMENT

FONTAINE LE COMTE – STADE MUNICIPAL – NNI 861000101

Cette installation est classée en Niveau T4 jusqu'au 15/07/2024

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en T4 du 29/04/2024

- ✓ Rapport de visite du 03/04/2024 de Mr Raveau ([buts à vérifier](#))
- ✓ AAC ou AOP à fournir

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau T4 PN**

BUXEROLLES – COMPLEXE MICHEL AMAND – NNI 860410101

Cette installation est classée en Niveau T3 jusqu'au 16/05/2027

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en T2 du

- ✓ Rapport de visite du 15/05/2024 de Mr Malbrand, CFTIS (Classement pour 5 ans)
- ✓ AOP à revoir
- ✓ Fournir tests in situ pelouse

La CDTIS propose le classement de cette installation en **niveau T2 PN** et transmet à la CRTIS et CFTIS

DEMANDE D'AP

BONNEUIL MATOURS – STADE DU PARC DE CREMAULT – NNI 860320101

Cet éclairage était référencé EEntraînement sur Stadium

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 23/10/2023 pour la création d'un éclairage E6 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Devis INEO du 27/04/2022
- ✓ Une étude photométrique pour E6 LED en date du 26/01/2024
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts – 17/0/17m LB et 3m LT
- Hauteur minimum de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs
- Projecteur Ecoblast 5 300 LED
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 49
- Température de couleur (k) : 5700
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 163 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,67
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,80
- Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et transmet à la CRTIS

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

BONNEUIL MATOURS - STADE DU PARC DE CREMAULT – NNI 860320102

Cet éclairage n'est pas référencé sur Stadium

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 23/10/2023 pour un éclairage E7 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Devis CITEOS du 29/01/2024
- ✓ Une étude photométrique pour E7 LED en date du 07/03/2022
- Dimension de l'aire de jeu : 102 x 62
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts
- Hauteur minimum de feu : 14m
- Nombre total de projecteurs : 8
- Projecteur Ecoblast 4 240 LED
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 51
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 93

- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,45
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,70
- Zone de sécurité (points bis calculés) : non calculés

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

Rappel : aucune compétition officielle admise avec cet éclairage

LA ROCHE POSAY – STADE DU BREUIL – NNI 862070101

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 27/04/2025

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 16/04/2024 pour un éclairage existant en iodures métalliques pour modification en E6 LED, ainsi que des documents transmis :

Une étude photométrique pour E6 LED en date du 29/12/2023

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 67 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18 Lb et 4m LT
- Hauteur minimum de feu : 22m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (3 par mât)
- Projecteur Eclatec Kéris 6 ASY30M
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 39
- Facteur maintenance : 0,9
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 163
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,68
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,81
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes et transmet à la CRTIS.

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

SAINT LEGER DE MONTBRILLAIS – STADE MUNICIPAL ROMEO BONVALET – NNI 862290102

Cet éclairage était classé en niveau EFootA11 jusqu'à la migration du 01/07/2021

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 10/03/2023 pour un éclairage E7 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Note d'accompagnement du 12/01/2023
- ✓ Une étude photométrique pour E7 LED en date du 03/05/2024
- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts (15-0-15m et 4,50 LT)
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 6
- Projecteur briteline GEN 2
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 104
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,51
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,73
- Zone de sécurité (points bis calculés) : non calculés

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

Rappel : aucune compétition officielle admise avec cet éclairage

CIVAUX – STADE MUNICIPAL – NNI 860770102

Cet éclairage n'est pas référencé sur stadium

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 22/12/2023 pour un éclairage LED,

ainsi que des documents transmis :

- ✓ Devis INEO du 14/09/2022
- ✓ Une étude photométrique pour LED en date du 24/11/2023
- Dimension de l'aire de jeu : 97 x 60
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 16,5m LB et 5m LT
- Hauteur minimum de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs
- Projecteur BVPS18/28
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47
- Température de couleur (k) : 5700
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 183 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,59
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,82
- Zone de sécurité (points bis calculés) : conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

AVANTON – STADE LE CLOS DE BEAUMONT – NNI 860160101 ou 2

Cet éclairage est non référencé sur Stadium

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable pour le remplacement de iodures métalliques en LED du 26/04/2024 ainsi que des documents transmis :

- ✓ Une étude photométrique SN LUMILOIRE pour LED en date du 19/12/2022
- Dimension de l'aire de jeu : 97 x 60
- Implantation : 3 mâts sur 1 coté
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs (1-2-1)
- Projecteur AAA-LUX GEN7
- Eblouissement (Glare rating) : NC
- Température de couleur (k) : 5200
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 55 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,15
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,34

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable défavorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED. Ce dossier sera référencé sur Stadium à titre d'information

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

Rappel : aucune compétition officielle admise avec cet éclairage

ADRIERS – STADE MUNICIPAL – NNI 860010101

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 02/05/2025

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 22/03/2024 pour un éclairage existant en iodures métalliques pour modification en E6 LED, ainsi que des documents transmis :

Une étude photométrique pour E6 LED en date du 22/02/2024

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18 Lb et 4m LT
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (3 par mât)
- Projecteur ECOBLAST 5 300 LED
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 162
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,66
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,82
- Zone de sécurité (points bis calculés) : Conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de

la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes et transmet à la CRTIS.

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

MONCONTOUR – STADE GEORGES CREMOIS – NNI 861610101

Cet éclairage n'est pas référencé sur Stadium

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 14/05/2024 pour la modification d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Devis CITEOS du 19/02/2024
- ✓ Une étude photométrique Schröder pour LED en date du 15/01/2024 gérée par les Ets Blanchard à Moncontour
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 65
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts
- Hauteur minimum de feux : 16m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs
- Projecteur Ecoblast 4 240 LED
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45
- Température de couleur (k) : 5700
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 81 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,71
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : 0,89

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

Rappel : aucune compétition officielle admise avec cet éclairage

POINT SUR L'ACTION « LED » avec ENERGIES VIENNE

- ❖ **E5/6** >> 19 dossiers déposés APE Ligue – 1 en attente
- ❖ **Autres** : 22 dossiers déposés APE District – 11 en attente

DIVERS

BUXEROLLES – STADE DU BOURG – NNI 860410301

- ✓ Suppression actée du 29/04/2024 signée du maire

MONTMORILLON – STADE JEAN GUILLOT

- ✓ Refus de classement de l'éclairage

PROCHAINE REUNION : sur convocation

Le Président : Guy Malbrand